Stage de fin d'année en L2

Par **Madmedroit**, le **20/02/2019** à **18:57**

Bonjour,

Je suis en L2 de droit et j'aimerais faire un stage à la fin de la L2, c'est-à- dire au mois de juin, notamment parce que les sélections en master ont maintenant lieu à la fin de la L3.

Cependant, je me demande quelle serait la durée du stage idéale. En effet, un stage d'un mois me parait "long", étant donné que je suppose que je serais principalement dans l'entreprise/cabinet pour de l'observation ou de petites missions. Et dans un autre sens, faire un stage de 15 jours me parait peu valorisant sur le CV.

Qu'en pensez vous ? Un stage plutôt d'un mois ou 15 jours ?

Merci pour vos retours.

Bonne fin de journée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/02/2019** à **07:50**

Bonjour

Tout stage est valorisé. Un étudiant qui a fait un stage de 15 jours aura déjà un meilleur dossier qu'un autre étudiant qui a les mêmes résultats mais qui n'a pas fait de stage.

Je doute qu'à votre niveau, on vous propose un stage d'un mois. Cependant, vous pouvez multiplier les petits stages dans différentes structures. Cela vous permettra de voir différentes façons de travailler.

Pensez également au bénévolat dans des associations types aides aux victimes.

Par **Madmedroit**, le **21/02/2019** à **12:21**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Actuellement, deux choix s'offrent à moi: faire un stage dans un TGI

ou dans une entreprise, au service juridique.

Cependant, je ne sais pas quel serait le choix le plus judicieux, n'étant qu'en L2.

Merci de votre réponse.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/02/2019** à **12:37**

Ce sont toutes les deux des expériences intéressantes.

L'idéal serait de faire les deux.
Mais si ce n'est pas possible, je vous conseille de le faire au TGI et de voir avec l'entreprise si elle peut vous proposer un job d'été dans son service juridique qui serait adapté à vos compétences (si bien sûr vous n'avez rien d'autre de prévu cet été [smile3]).

Par **Madmedroit**, le **21/02/2019** à **13:09**

J'ai une préférence pour le TGI dans la mesure où je pense que je pourrais côtoyer plusieurs professionnels du droit comme des magistrats, greffiers ou avocats.

Et non pas de job d'été envisageable dans l'entreprise... !

Merci !

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/02/2019** à **13:49**

Bon alors choisissez le TGI !

Vous pourrez toujours tenter de recontacter l'entreprise l'année prochaine et voir si elle peut de nouveau vous proposer un stage.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés